

# Aide-mémoire

Service de garde (SDG) et transport scolaire



**Nouveauté!**  
**À compter du**  
**1<sup>er</sup> juillet 2025**

Si l'enfant fréquente un service de garde et est admissible au transport scolaire, le parent doit choisir une option parmi les quatre possibles.

Ce choix s'appliquera du lundi matin au vendredi après-midi pour toute l'année scolaire.

Options possibles	SDG le matin	SDG l'après-midi	Transport le matin	Transport l'après-midi
1	✓	✓	✗	✗
2	✓	✗	✗	✓
3	✗	✓	✓	✗
4	✗	✗	✓	✓

## À savoir!



**Garde partagée**  
(2<sup>e</sup> adresse)

Pour le service de garde, les mêmes options sont possibles.

Pour le transport scolaire à une deuxième adresse, le parent doit faire une demande en remplissant le formulaire disponible sur le site Web du CSSDHR, sous l'onglet *Transport scolaire* et la pastille *Demande de transport scolaire*.



Demande de place disponible



Rappel  
**Accompagnement de l'enfant à l'arrêt**

Nous recommandons aux parents d'accompagner leur enfant du préscolaire ou du primaire du lieu de résidence à l'arrêt d'autobus, et d'être présents à l'arrêt lors du débarquement en après-midi.



**Pour assurer la sécurité des élèves et veiller à leur stabilité, aucune demande de changement ponctuelle ne sera acceptée.**

Centre  
de services scolaire  
des Hautes-Rivières

Québec